Commune de Vuadens

Révision générale du plan d'aménagement local

Plan d'affectation des zones - Plan A : secteur nord

Dossier d'approbation

Echelle 1:5'000

Mis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle n° 17 du 27.04.2018

Adopté par le Conseil communal de Vuadens, le 13.11.2018

CONSEIL COMMUNAL VUADENS (FR)

La Secrétaire

Le Syndic

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, le - 8. NOV. 2023

Le Conseiller d'Etat , Directeur

ETAT DE FRIBOURG STAAT FREIBURG

12 avril 2018

Mandat : 1110 / ss
Document : 1110_1a_Vuadens_PAZ_A_enq.mxd
Format : 105/60

ARCHAM ET PARTENAIRES SA
Aménagement du territoire et urbanisme
Route du Jura 43, 1700 Fribourg
Téléphone 026 347 10 90
info@archam.ch, www.archam.ch

Légende

Zones d'affectation

- Zone centre (CEN)
- Zone village (VIL)
- Zone résidentielle moyenne densité (RMD)
- Zone résidentielle faible densité (RFD)
- Zone mixte (MIX)
- Zone d'activités 1 (ACT1)
- Zone d'activités 2 (ACT2)
- Zone d'activités 3 (ACT3)
- Zone d'intérêt général (IG)
- Zone équestre (EQU)
- Zone touristique "Les Colombettes" (TOU)
- Zone agricole (AGR)
- Aire forestière (FOR) - information indicative

Secteurs superposés

Voir décision d'approbation de la DIME du - 8 NOV. 2023 P. 16

- Espace réservé aux eaux, avec sa largeur gauche/droite au cours d'eau (en m.) 6 / 6
- Secteur de danger naturel élevé
- Secteur de danger naturel moyen
- Secteur de danger naturel faible
- Secteur de danger naturel indicatif

Périmètres superposés

Voir décision d'approbation de la DIME du - 8 NOV. 2023 P. 15

- Périmètre à prescriptions particulières
- Plan d'aménagement de détail (PAD) obligatoire
- Permis pour l'équipement de détail (PED) obligatoire
- Périmètre de protection du site construit
- Périmètre à mesures d'harmonisation du patrimoine bâti

Voir décision d'approbation de la DIME du - 8 NOV. 2023 P. 15

- Périmètre archéologique
- Périmètre d'énergie de réseau

Eléments protégés superposés

- Objet IVS protégé; catégorie 2
- Immeuble protégé; catégorie 1
- Immeuble protégé; catégorie 2
- Immeuble protégé; catégorie 3

Autres éléments superposés

- Constatation de la nature forestière
- Limite de construction à l'axe de la route (bruit)
- Distance de construction à l'espace réservé aux eaux
- Site pollué

Boisements hors-forêt protégés :

- Arbre
- Haie / bosquet
- Verger

Informations indicatives

- Zone de protection des eaux souterraines légalisées (S1; S2; S3)
- Cours d'eau
- Cours d'eau à ciel ouvert : ligne de référence approximative
- Cours d'eau sous tuyau (tracé exact)
- Cours d'eau sous tuyau (tracé incertain)
- Cours d'eau : projet de nouveau tracé
- Ligne électrique à haute tension (60 kV, Groupe-e)
- Stand de tir : ligne de tir
- Bâtiment non cadastré

Voir décision d'approbation de la DIME du - 8 NOV. 2023 P. 6

Voir décision d'approbation de la DIME du - 8 NOV. 2023 P. 13

Voir décision d'approbation de la DIME du - 8 NOV. 2023 P. 6

Voir décision d'approbation de la DIME du - 8 NOV. 2023 P. 6

Voir décision d'approbation de la DIME du - 8 NOV. 2023 P. 10

Voir décision d'approbation de la DIME du - 8 NOV. 2023 P. 12

Voir décision d'approbation de la DIME du - 8 NOV. 2023 P. 5

Voir décision d'approbation de la DIME du - 8 NOV. 2023 P. 8

Voir décision d'approbation de la DIME du - 8 NOV. 2023 P. 10

Source des données pour la révision du PAL
Données cadastrales: Reso SA, Ingénieur géomètre officiel, 1630 Bulle / aut. n° 005 / 18.01.01 / 000
Secteurs exposés aux dangers naturels : reproduction autorisée par la CDN/FR
Secteurs de protection des eaux souterraines : reproduction autorisée par le SEn/FR
Nature et paysage : reproduction autorisée par le SNP/FR
Recensement et inventaire des sites archéologiques : SAEF/FR
Espace réservé aux eaux : LCE/FR
Chemins IVS : SBC/FR

0 50 100 200 300 400 500 mètres

N